

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • décembre 2014 - N° 45

2015

Soyons prêts à affronter le pire !

Pour nous assurer le meilleur.



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdco9@wanadoo.fr

www.frc-midipyrenees.fr

Examen du permis de chasser

Les dates de l'examen pour 2015 sont fixées aux :

9, 10, 12 et 13 mars

18 au 22 mai

14 au 18 septembre

19 au 23 octobre

14 au 18 décembre

Pensez à vous inscrire deux mois avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire.

Inscription
auprès du secrétariat de
la Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Ariège
au 05 61 65 04 02

La Gazette du Couloumié

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

TECHNIQUE

- Le suivi sanitaire du gibier en Ariège.
Du vivant de l'animal à l'examen de la venaison
(Dr J.P. ALZIEU) PAGES 2 A 7
- Bilan des paramètres annuels de la reproduction chez le grand tétras,
le lagopède alpin et la perdrix grise de montagne dans l'Ariège en 2014
..... PAGES 8 ET 9
- La caille des blés : une espèce
qui fait l'objet de toutes nos attentions : PAGE 10

INTERVIEW

- Jérôme PONS, Président de l'ACCA de Saverdun PAGE 11

FÉDÉRATION

- Nouvelles épreuves de l'examen du permis de chasser
Des résultats très encourageants PAGE 12

LIBRE EXPRESSION PAGE 13

BRÈVES PAGE 14

RÉTROSPECTIVE PAGE 14

AGENDA PAGE 14

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle se déroule dans les locaux de la Fédération depuis le 16 juin 2014 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le : 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture :
FNC

Magazine trimestriel
de la Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication :
Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction :
Hélène BOMPART,
Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY,
Evelyn MARTY, Pierre MOURIÈRES
Crédit photographique :
Fédération des Chasseurs
Conception et Impression :
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

On ne nous dit pas tout !

L'arrivée naturelle du loup dans la plupart des massifs montagneux et forestiers, comme le prétendent certains spécialistes, commence à être battue en brèche par de surprenantes révélations. Les langues se délient : parcs à loups suspects, absence de contrôle des naissances, détention par des particuliers, croisement avec des chiens... Un nauséabond silence des autorités qui cache bien des surprises. A quand la vérité ? Encore plus surprenant : la publication récente par le ministère de la liste des départements autorisés à tirer le loup, l'Ariège et l'Aude en font partie... Une erreur sûrement ? Lorsque l'on interroge Madame le Préfet et ses services, ceux-ci affirment sans état d'âme qu'il n'y a pas de loup dans ce département. Dangereuse affirmation. Votre Fédération a toujours dénoncé cette omerta, l'arrivée des grands prédateurs sonne le glas du pastoralisme et met à mal l'activité de nos campagnes en plein désarroi. La faune sauvage sera également durement impactée par ce redoutable prédateur.

Aujourd'hui, sans crier victoire et grâce à notre mobilisation, nous continuons à chasser en zones à ours. Avec courage et obstination, nous démontrons chaque jour que la chasse n'est pas préjudiciable à son maintien. Personne aujourd'hui ne peut le nier. Nous verrons demain devant les juridictions si certains sont capables d'amener les éléments scientifiques qui nous permettront de l'emporter. Notre position sur le sujet reste et restera indéfectible, aucune atteinte à la pratique de la chasse.

Les galliformes de montagne ont pu pour la première fois depuis bien longtemps être chassés sans entrave pendant trois semaines, grâce au travail de nos techniciens et à la fourniture de données essentielles. Nous espérons là aussi quelques bonnes surprises devant les tribunaux.

Les bouquetins ont retrouvé leur place dans nos montagnes. Il est trop tôt pour faire un bilan, attendons le printemps, nous y reviendrons alors plus largement.

La saison bat son plein et chacun peut pratiquer aux côtés de ses chiens la quête de son gibier préféré.

Le nombre de chasseurs dans notre département reste stable, le nombre de nouveaux pratiquants, plus ou moins jeunes, est en augmentation. Il est primordial que cet équilibre demeure afin de préserver l'avenir. La baisse de nos effectifs et l'augmentation des dégâts nous obligerait à prendre des mesures radicales à l'instar d'autres Fédérations, complètement débordées tant sur le terrain que financièrement. L'heure aujourd'hui est à l'efficacité.

Chassez, prenez du plaisir et respectez les consignes de sécurité. Soyez conscients de pratiquer votre passion dans un département privilégié où le coût de la chasse reste relativement modeste. Cela fait notre force et conforte nos ACCA(s) mais cela attire les convoitises. Soyez à l'écoute de votre Fédération, restons unis et déterminés, soyons vigilants à la couleur et l'action de nos élus, parfois déguisés. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour le département et pour notre avenir jusqu'alors préservé.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous présente mes meilleurs vœux, à vous et à ceux qui vous sont chers.

Le Président
Jean-Luc FERNANDEZ

Le suivi sanitaire du gibier en Ariège

Du vivant de l'animal à l'examen de la venaison

Considéré comme le symbole de la liberté absolue et de la pleine santé, le gibier n'en constitue pas moins un groupe d'espèces potentiellement réceptives et sensibles à diverses maladies.

Il est donc logiquement considéré désormais comme partie intégrante de l'espace naturel, d'un écosystème qu'il partage avec les espèces animales domestiques... et aussi avec l'homme.

Des espèces à caractère volontiers "voyageurs", telles le sanglier et à un degré moindre le cerf ou à caractère "invasif" telle le chevreuil ont suscité la méfiance du monde de l'élevage, les suspectant de véhiculer des agents viraux, bactériens et parasitaires, susceptibles de constituer un réservoir de maladies pour le cheptel domestique.

Le présent article de synthèse montre, au contraire, qu'en Ariège le gibier globalement extrêmement sain, joue le rôle de révélateur des maladies du bétail plutôt que de réservoir : la majorité de ces informations ont pu être obtenues par l'examen des animaux collectés à la chasse.

En outre, ces données d'épidémiologie apportent au même titre que les observations de terrain sur les animaux vivants, des informations très précieuses, pour la gestion rationnelle des populations de gibier

La Fédération des Chasseurs de l'Ariège (FDC 09) a instauré depuis 2008 un suivi d'épidémiologie en étroite collaboration avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège (LVD 09), outil du Conseil Général de l'Ariège.

Selon les thématiques abordées se sont joints à cette épidémiologie, l'Office National des Forêts (ONF), le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ariège (GDS 09), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège (DDCSPP 09, ex-Services Vétérinaires), l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE (ENVT) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).



Les chasseurs ariégeois sont régulièrement formés à l'examen initial du gibier, clé de voûte du suivi sanitaire - Photo FDC 09

L'examen initial du gibier

La clé de voûte de l'épidémio-vigilance

Le gibier ayant vocation à être consommé, - sous condition de salubrité contrôlée -, c'est fort logiquement que la législation prévoit une investigation obligatoire préalable de toutes les denrées ou pièces (appelées "venaison") destinées à la consommation humaine : c'est l'examen initial du gibier.

L'examen initial du gibier recouvre en fait deux objectifs complémentaires :

- **le premier, majeur, est d'assurer la salubrité (caractère sain) de la venaison.**
- **le second moins évoqué mais tout aussi important, est de dépister d'éventuelles maladies ou anomalies sur les carcasses de gibier : cette surveillance quotidienne constitue l'épidémio-vigilance des maladies animales.** Les observations nécropsiques complètent celles éventuelles de terrain, sur l'animal vivant suspecté d'une forme clinique.

Les chasseurs formés à l'examen initial du gibier

Les notions de salubrité de la venaison mais aussi de responsabilité du chasseur dans le circuit de la viande provenant du gibier sont enseignées lors de sessions de formation aux méthodes d'examen : l'appréciation du "normal" (ou physiologique), de "l'anormal" (ou pathologique), les possibilités d'examen complémentaires sur les organes ou les muscles et les méthodes d'examen des ganglions (nœuds lymphatiques) sont particulièrement documentées.

Ces méthodes d'examen permettent au quotidien, de déceler toute anomalie.

Une attention particulière est portée à la détection de lésions pouvant évoquer des maladies communes aux animaux et à l'homme : ce sont les zoonoses.

Elles recouvrent essentiellement certaines maladies infectieuses (tuberculose chez les cerfs, sangliers et chevreuils, tularémie et yersiniose chez les lièvres, les "charbons" pour toutes espèces) et des maladies parasitaires (trichinellose chez les sangliers).

Toute suspicion est traitée directement dans les locaux de la FDC 09 avec le LVD 09, et si nécessaire avec l'appui de la DDSP 09.

Maîtriser les risques sanitaires en post-mortem

L'immense majorité des gibiers prélevés est en pleine santé.

Les chasseurs sont toutefois formés complémentaires, à l'instar des pratiques en vigueur dans les abattoirs d'animaux domestiques, au respect des règles élémentaires que sont :

- l'éviscération abdominale précoce (moins d'une heure, après la mort),
- la réfrigération la plus rapide de la carcasse en chambre froide,
- la découpe, si possible, 24 heures après la mort de l'animal (maturation optimale de la viande et découpe plus aisée).

L'apport majeur de la Salle de Nécropsie de la FDC 09

Inaugurée en Juillet 2014, cette salle - qui reprend la conception de celle de l'ENVT avec des gradins pour le public - s'est dotée d'équipements d'autopsie, de réfrigération et de congélation.

Particulièrement ergonomique, elle est très utilisée par les techniciens de la FDC 09 pour la gestion des prélèvements en vue d'analyses et bien sûr, avec l'appui du LVD 09, pour les autopsies.

Toute carcasse d'animal suspect est dirigée vers la Salle de Nécropsie de la FDC 09 où il est inspecté pour en préciser l'étiologie (l'étiologie étant l'étude des causes).



La nouvelle salle d'autopsie de la FDC 09 permet d'affiner les diagnostics sanitaires sur le gibier et de partager avec le public, la mise en évidence des lésions et leur interprétation - Photo FDC 09

La chasse en Ariège... et le suivi sanitaire du gibier

6 870 chasseurs

dont **5 800** de grand gibier

- **580** chasseurs formés plus spécialement à l'examen de : 6 000 sangliers / 4 500 chevreuils 900 isards / 1 000 cerfs et biches

- **2 000** analyses biologiques annuelles

Une investigation très large... mais des priorités

Tout type de maladie fait l'objet d'une attention particulière dans le dispositif de suivi du gibier ariègeois.

Hélas, l'actualité épidémiologique, très fournie ces dernières années a contraint la FDC 09 et les autres acteurs du sanitaire ariègeois à se concentrer sur plusieurs maladies dont certaines constituent soit de véritables fléaux pour les populations animales de ruminants domestiques et/ou sauvages (FCO, Tuberculose, Pestiviroses), soit une menace pour la Santé Publique (Tuberculose à nouveau, Trichinellose à un degré moindre).

Ces pathologies majeures ont mobilisé l'essentiel des moyens du suivi sanitaire.

Le dépistage de la FCO

La FCO est une maladie virale des ruminants, vectorielle, transmise par la piqûre de Culicoides, petits moucheron multiplieurs du virus.

La FCO a été d'un impact terrifiant en Ariège, entre 2008 et 2009 sur la production ovine (15% de mortalité globale et environ 40% de mortalité des béliers).

Son impact a été moins intense chez les bovins mais plus sournois.

Malgré l'absence de cas observés le gibier fortement incriminé comme potentiel de virus, a été investigué au LVD 09 sur des prélèvements sanguins et sur des rates prélevées à la chasse.

Ces études ont montré que le chevreuil était apparemment totalement réfractaire à la FCO (de même que le sanglier, réputé non réceptif mais contrôlé quand même).

Le cerf élaphe s'est quant à lui montré très réceptif à la FCO avec 87% de positivité dès 2008. Le suivi réalisé en 2009 a révélé l'effondrement de la positivité à 8% avec des charges virales négligeables.

Il a donc été démontré que le cerf a plus été un témoin d'infection de l'infection massive des ovins, caprins et bovins en 2008 et qu'il n'a pas constitué ensuite un réservoir de virus pour le cheptel domestique.

Entre temps, la vaccination du cheptel domestique a permis de maîtriser l'épidémie. L'enseignement complémentaire précieux apporté par cette étude est que les sujets prélevés au-delà de 1000 mètres d'altitude n'étant pas infectés, du fait sans doute du faible pouvoir infectant des Culicoides, dans les conditions de température du milieu (corroborant aussi la non-infection des cheptels domestiques stationnés en haute altitude).



Le cerf fortement positif lors de l'épizootie de FCO de 2008 s'est avéré ne pas constituer ensuite un réservoir viral pour les cheptels de ruminants domestiques

Photo FDC 09

entre 2008 et 2010

583

virologies FCO réalisées dont :

- cerf : 123
- chevreuil : 113
- isard : 223
- mouflon : 23
- sanglier : 101

LA CONCLUSION

Le gibier a plus été un témoin d'infection, qu'un réservoir du virus de la FCO pour les ruminants d'élevage.

Seul le cerf n'est montré fortement positif.

Le dépistage de la tuberculose à Mycobacterium

L'Ariège a détecté en 2010 un inquiétant foyer de tuberculose bovine, centré autour du Mas d'Azil qui a contraint à l'abattage de 860 bovins issus de 5 élevages reconnus infectés par une même souche - GB 35 - de tuberculose bovine.

La tuberculose bovine peut se transmettre à l'homme (zoonose).

En parallèle aux investigations propres aux cheptels domestiques menées par la DDCSPP de l'Ariège, la FDC 09 a décidé dans une démarche proactive, de sonder les espèces réputées particulièrement sensibles à la maladie (et potentiels réservoirs de la maladie,) d'abord le cerf et le sanglier dans un premier temps, puis le blaireau.

Ce sondage a été mené sur 26 communes dans un rayon de 10 km autour du foyer.

L'examen systématique des carcasses et la dissection des viscères prélevés à la chasse a été réalisé par la FDC 09 et le LVD 09, pendant 2 campagnes de chasse successives (2010/2011 et 2011/2012).

Aucune lésion spécifique n'a été relevée sur les carcasses de cerfs et de sangliers, attestant de l'absence de tuberculose évolutive.

10% des sangliers et 2,5% des cerfs présentant des lésions et/ou des réactions ganglionnaires douteuses ont été systématiquement analysés : **1 seul sanglier a été retrouvé positif en culture de l'agent Mycobacterium bovis de même souche GB35 que celle isolée chez les bovins.**

Compte-tenu de l'effectif examiné, le taux de prévalence très faible (inférieur à 2%) a permis d'établir que le gibier et plus largement, la faune sauvage sensible n'est pas conta-

Entre 2010 et 2012
recherche nécropsique
de la tuberculose sur :

380 sangliers
294 cerfs
45 blaireaux

Dépistage de la tuberculose bovine *Mycobacterium bovis*



Exemples de lésions suspectes de tuberculose sur des ganglions rétropharyngiens (gorge) de sanglier - Photo J.P. ALZIEU / LVD 09

minée et qu'elle ne constitue pas en l'état, un réservoir pour le cheptel domestique.

Le suivi spécifique des blaireaux mené sous l'égide de la DDCSPP 09 en partenariat avec la FDC 09 et la Louveterie de l'Ariège, s'est poursuivi et à ce jour, n'a révélé aucun blaireau infecté.

La FDC 09 maintient par l'intermédiaire de l'examen initial du gibier, son rôle très actif dans l'épidémiologie de la tuberculose, en particulier par l'examen des ganglions de la gorge (dits rétropharyngiens).

La réactivité de la FDC 09 a permis dans un délai très court -seulement de 9 mois- de préciser la situation non contaminante de la faune sauvage.

L'épidémiologie de la tuberculose chez le sanglier et le cerf constitue une sentinelle précieuse pour le cheptel domestique.

LA CONCLUSION

Le sanglier et le cerf ne constituent pas en Ariège, un réservoir de tuberculose pour le cheptel domestique.

menés en Ariège :
opérations Techniques Vétérinaires, NANTES, Mai 2011.

Le dépistage de la trichinellose chez le sanglier

La trichinellose est une parasitose musculaire, rencontrée principalement chez les porcs élevés en plein air et les sangliers. Ceux-ci se contaminent surtout par l'ingestion (volontaire ou accidentelle) de petits rongeurs vivants ou de leurs cadavres.

L'infestation des sangliers est totalement asymptomatique : le sanglier parasité présente généralement tous les signes de la bonne santé.

La longévité et la résistance des larves musculaires de trichine est remarquable, souvent de plusieurs années durant lesquelles la larve vivante demeure vivante : précisons que les kystes parasitaires musculaires sont invisibles à l'œil nu.

Seule une cuisson de la viande soutenue permet de détruire les larves de trichine : la cuisson grillée est insuffisante.

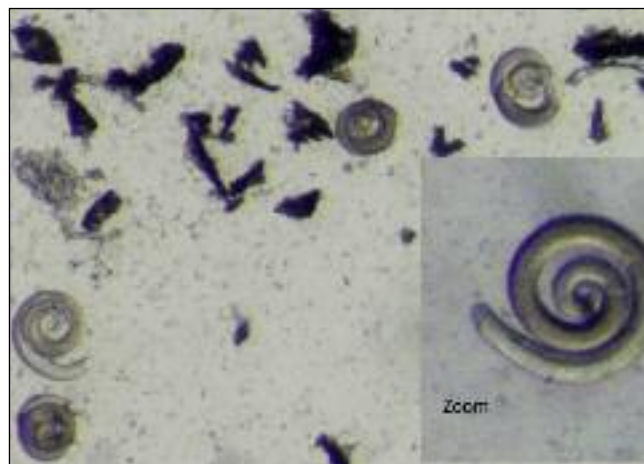
L'espèce de trichine, *Trichinella britovi*, la plus fréquemment rencontrée chez le sanglier est de plus frigo-résistante : la congélation à -20°C n'assainit pas les viandes !

La gravité potentielle de la maladie chez l'homme est élevée et s'exprime souvent après un délai de 2 semaines par des troubles tels que des oedèmes, des douleurs musculaires et un syndrome pseudo-grippal pouvant conduire à l'hospitalisation.

Pour ces raisons, il est impératif que le chasseur s'engage à l'invitation du législateur, à ne pas nuire ("*primum non nocere*") en s'assurant dans tous les cas que la viande du sanglier n'est pas contaminée (pas simplement pour la vente, même en simple cas de don à des particuliers ou à une association...) : dans le cas inverse, sa responsabilité serait engagée.

La FDC 09 mutualise et finance la réalisation du dépistage de la trichinellose sur les langues, systématiquement collectées les Lundi et Jeudi (cf. encadré) : la collecte va grandissante d'année en année, particulièrement justifiée par le dépistage en 2007 et 2011 de 2 sangliers sévèrement contaminés. En 2013/2014, 1 500 sangliers ont été contrôlés.

L'implication de la FDC 09 dans cette action de santé publique, est vraiment exemplaire et lui confère assurément l'une des premières places au ratio sangliers contrôlés / sangliers collectés, au niveau national.



Vues générales et de détail au microscope de larves de trichine, retrouvées chez un sanglier lourdement infesté - Photo LVD 09

Une démarche simple

Que fournir ?

La langue entière du sanglier de moins de 40 kg ou la moitié de la langue du sanglier de plus de 40 kg.

Comment ?

Dans une poche avec la fiche spéciale remplie disponible FDC 09, réfrigérée si nécessaire (ne pas congeler).

Où ?

Lieux de collecte FDC 09, LVD 09, Clinique Vétérinaire Chat Perché à MONTJOIE.

Quand ?

Les lundi et jeudi matins

Réponse du LVD 09 : Le jour même en soirée à la FDC 09.

LA CONCLUSION

Malgré la rareté des cas en Ariège (alors fortement infestés), la recherche de Trichinellose doit être développée du fait du caractère « migrateur » du sanglier et de l'existence de régions voisines s'avérant plus contaminées.

Portée des travaux menés en Ariège :
publication en cours des cas avérés, exemplarité au niveau régional et national.

Le suivi de la pestivirose chez l'isard et de la Border disease des ovins

Véritable fléau infectieux pour l'isard depuis 1999-2000, la pestivirose impacte les parties est et centrale des Pyrénées.

Cette virose peut se transmettre directement entre isards (mode d'évolution "gripal" et est responsable d'épizooties (comme en 2001-2002 et en 2010-2011) causant des mortalités dans toutes les tranches d'âge. Plus sournoisement, le pestivirus peut se transmettre aussi par voie verticale, d'une mère porteuse du virus à son fœtus. Le chevreau naît alors contaminé, subit une immunodépression sévère qui en fait un excréteur et réservoir de virus à vie : sa durée de vie est généralement courte. **Ce sont les fameux sujets "IPI"**.

Les mortalités sont fréquentes entre 2 et 4 mois d'âge, induisant un taux de régénération naturelle insuffisant pour la population. La pestivirose évolue alors de façon endémique.

Les résultats de virologie obtenus sur les rates d'isards sains prélevés à la chasse depuis 2008 attestent de la permanence de la circulation virale.

Le virus s'entretient par les échanges entre isards (directs et mère-fœtus) mais aussi par les intercontaminations désormais avérées entre isards et ovins transhumants.

Une étude de très haut niveau scientifique menée en partenariat avec la FDC 09, le LVD 09, l'ENVT et un laboratoire indépendant de séquençage de souches virales a montré que l'ensemble des souches isolées chez les isards et chez les ovins (sujets à la Border disease très proche de la pestivirose de l'isard) appartenaient au génotype BDV-4.



Les chevreaux d'isards IPI, infectés par le pestivirus in utero meurent souvent entre 2 mois d'âge et le sevrage - Photo J.P. ALZIEU

Pire encore, en l'occurrence, **plusieurs souches isolées dans les deux espèces présentaient une forte homologie pour ne pas dire une quasi-identité.**

Le contexte de contaminations interspécifiques en estive est donc démontré scientifiquement.

Le "laisser-faire la nature" prôné par certains gestionnaires de la faune sauvage depuis l'apparition de l'épizootie s'avère être un échec total dans la gestion de la pestivirose de l'isard.

L'option validée par l'ENVT réside en la vaccination sur 1 ou 2 zones-tests des cheptels ovins transhumants vis-à-vis de la Border disease : cette stratégie aurait l'avantage de protéger efficacement les cheptels ovins (risque accru par le mélange des troupeaux en estive) et de les prémunir d'une éventuelle contamination des souches issues de l'isard.

Complémentairement, l'effet espéré est la réduction de la pression générale de la contamination par les pestivirus sur le cheptel d'isards.

Une évaluation de l'action est prévue pour vérifier la réduction de la contamination des ovins et des isards et à terme, pour mesurer, à l'échéance de 3 à 5 ans, la restauration numérique des populations d'isards.

Suivi pestivirose
des ovins
et des isards
7 500
analyses sérologiques
et virologiques
entre 2011 et 2013

LA CONCLUSION

La pestivirose infecte l'espèce isard qui se révèle très sensible. L'homogénéité des souches isolées chez les ovins et les isards établit la certitude d'intercontaminations.

La vaccination ciblée des ovins transhumants paraît l'outil le plus adapté pour agir sur le cycle d'échanges des pestivirus en estive.

entre 2008 et 2010

1 434

rates d'isards d'Ariège en dépistage de la pestivirose entre 2008 et 2013 (record pyrénéen absolu).

La surveillance des maladies potentiellement émergentes

“La nature a horreur du vide”, a-t-on coutume de dire : cela se vérifie bien sûr aussi pour la pathologie des animaux sauvages où certains microbes ou parasites peuvent apparaître ou réapparaître.

Pour ces raisons, la vigilance reste de mise lors de toute mort suspecte ou lors de collecte à la chasse d’animaux suspects (manque d’état général, arthrites etc...) : chacun des cadavres doit alors, être amené à la salle d’autopsie de la FDC 09 pour tenter d’en déterminer la cause ou les causes. **Sans rentrer dans des longues listes d’agents pathogènes potentiels, il convient**

dans l’actualité, de surveiller notamment le syndrome “maladie des abcès”, en émergence chez le chevreuil et l’isard (abcédations multiples cutanées, ganglionnaires et viscérales), les pneumonies infectieuses chez les ruminants et le sanglier, et le “dé-périssement-mortalité” chez le chevreuil.

Le syndrome infectieux “maladie des abcès” provoque des abcédations multiples cutanées, ganglionnaires et viscérales chez l’isard et le chevreuil (ici, localisations pulmonaires chez un chevreuil) -

Photo J.P. ALZIEU / LVD 09



L'épidémiologie-vigilance aussi chez le petit gibier

Si la myxomatose et la maladie hémorragique du lapin (VHD) sont assez classiquement reconnues chez le lapin, **le lièvre doit faire l'objet de l'attention de tous, en cas de mortalités suspectes** (individuelles ou multiples dans une zone donnée) : les maladies infectieuses que sont la tularémie et la yersiniose doivent être systématiquement suspectées.

A fort potentiel zoonotique (contamination possible de l'homme par contact), elles doivent continuer à faire l'objet d'un diagnostic bactériologique de confirmation (*il est im-*

portant de toujours porter des gants lors de manipulation d'un cadavre de lièvre).

La maladie virale hémorragique du lièvre (EBHS) doit être mieux diagnostiquée, lors de mortalité brutale (de nouveaux outils de laboratoire sont désormais disponibles) : cette maladie peut évoluer par foyers, de façon imprévisible.

L'épidémiologie-surveillance des mortalités suspectes des oiseaux-gibiers (et notamment de l'influenza aviaire) rentre dans le cadre d'un dispositif national, géré par l'Etat (DCCSPP 09).



Toute mortalité de lièvre doit faire suspecter la tularémie, la yersiniose et surtout désormais la maladie virale hémorragique du lièvre (EBHS). L'autopsie est indispensable pour le diagnostic - Photo FDC 09

UN CONTEXTE SANITAIRE FAVORABLE A MAINTENIR

Le suivi sanitaire d'envergure réalisé depuis 2008 en Ariège a permis d'obtenir des données très significatives : le contexte très favorable vis-à-vis de la tuberculose et de la trichinellose a rassuré sur les relations grand gibier et cheptels domestiques.

Si l'état sanitaire général du gibier est globalement très bon en Ariège, il convient de maintenir le dispositif en vigueur pour que les chasseurs soient informés, au plus tôt, de toute émergence et des mesures de contrôle qui s'avèreraient alors judicieuses.

Dr. Jean-Pierre ALZIEU
Sophie NUSSBAUM-GIRY
Laboratoire Vétérinaire
Département de l'Ariège
avec la collaboration de
MM. Jean GUICHOU
et Laurent CHAYRON, FDC 09

Le suivi sanitaire du gibier est indispensable en termes de sécurité alimentaire, de santé publique... et plus largement, à la gestion rationnelle et responsable des populations de gibier.

Bilan des paramètres annuels de la reproduction

chez le grand tétras, le lagopède alpin et la perdrix grise de montagne dans l'Ariège en 2014

Evelyn MARTY - Pierre MOURIERES
Avec la participation active
des chasseurs de galliformes de montagne

Dans le but d'évaluer les paramètres annuels de la reproduction, le service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège organise et encadre des opérations de dénombrement des populations de grand tétras, lagopède alpin et de perdrix grise de montagne. Grâce au concours des chasseurs de galliformes de montagne, la quantité de travail de terrain représente une somme de près de 157 journées de travail.

Les dénombrements ont été réalisés cet été sur les Unités de Gestion Galliformes de Montagne du Massif de Tabe, du Massif du Trois Seigneurs, du Pays d'Aillou-Chioula-Pradel et du Massif du Castillonnais pour le piémont des Pyrénées ariégeoises ; de la Haute Ariège Est et Ouest et le Haut Salat pour la Haute Chaîne.



Poussin de perdrix grise de montagne
Photo FDC 09

La perdrix grise de montagne

Les dénombrements de perdrix grise de montagne ont débuté au 25 août. Un effectif total de 156 perdrix a été dénombré.

Résultats des dénombrements de perdrix grises sur le Piémont.

| LOCALISATION | Adultes | Jeunes | Indéterminés | TOTAL | Surface dénombrée (ha) | Densité perdrix /km ² |
|--------------------------------|----------|-----------|--------------|------------|------------------------|----------------------------------|
| Massif de Tabe | 4 | 11 | 28 | 43 | 361 | 12 |
| Pays d'Aillou, Chioula, Pradel | 4 | 23 | 28 | 55 | 164 | 33,5 |
| Massif du Castillonnais | 0 | 0 | 20 | 20 | 24 | - |
| Total | 8 | 34 | 76 | 118 | 549 | |

Résultats des dénombrements de perdrix grises sur la Haute chaîne.

| LOCALISATION | Adultes | Jeunes | Indéterminés | TOTAL | Surface dénombrée (ha) | Densité perdrix /km ² |
|--------------------|----------|----------|--------------|-----------|------------------------|----------------------------------|
| Haut Salat | 0 | 0 | 0 | 15 | 62 | - |
| Haute Ariège Ouest | 0 | 0 | 23 | 23 | 197 | 11,7 |
| Total | 0 | 0 | 23 | 38 | 259 | |

Les résultats des dénombrements de perdrix grise de montagne ne permettent pas à l'heure actuelle d'apprécier correctement la qualité de la reproduction en 2014. Les conditions météorologiques ont entraîné l'annulation ou la réalisation partielle des opérations de comptage notamment pour les Unités de Gestion du Haut Salat et de la Haute Ariège Ouest et Est pour la Haute Chaîne et le Massif de Tabe et du Trois Seigneurs pour le piémont.

Les densités mesurées sur les zones où la pression d'échantillonnage est suffisante varient de 11 à 35 perdrix par km².

Le lagopède alpin

Un effectif total de 70 lagopèdes alpins a été dénombré.

Pour le calcul de l'Indice de Reproduction seules les poules dont l'effectif de jeune dans la nichée est connu ont été prises en compte.

| LOCALISATION | Adultes | Jeunes | Indéterminées | Nichées complètes | Nichées incompl. |
|--------------------|-----------|-----------|---------------|-------------------|------------------|
| Haute Ariège Est | 8 | 3 | 0 | 2 | 0 |
| Haute Ariège Ouest | 21 | 29 | 9 | 11 | 0 |
| Total | 29 | 32 | 9 | 13 | 0 |

Taille Moyenne des nichées : 2,5 (32/13)

Nombre de Jeunes par adulte : 1,1 (32/29)

Cette saison de comptage, marquée par de très mauvaises conditions météorologiques ne nous a pas permis de réaliser sur tous les sites de références ce que nous avions prévu (Haut Salat, Vicdessos). Néanmoins, un important effort a été consenti pour dénombrer cette espèce.

L'Indice de Reproduction du lagopède alpin en haute chaîne est très bon.

Le grand tétras

En 2014, lors des dénombrements estivaux de grand tétras, 108 oiseaux ont été observés. Le détail des observations figure dans les tableaux suivants. Le calcul des paramètres annuels de la reproduction a été réalisé en regroupant les secteurs selon leur localisation géographique (Piémont pyrénéen central et Haute Chaîne des Pyrénées centrale).

Le Piémont Central

| Unités de Gestion Piémont Central | Mâles | Femelles | Jeunes | Nichées complètes | Tétras indéterminés | Nichées incomplètes |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Massif de Tabé | 6 | 7 | 10 | 5 | 0 | 0 |
| Massif du Trois Seigneurs | 4 | 4 | 6 | 3 | 0 | 0 |
| Massif du Castillonais | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Pradel - Montailou | 0 | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 |
| Total | 14 | 12 | 19 | 9 | 0 | 0 |

Pour le calcul de l'Indice de Reproduction seules les poules non suitées et celles dont l'effectif de jeune dans la nichée est connu ont été prises en compte.

Taille Moyenne des nichées : 2,1 jeunes (19/9)

Proportion de poules suitées : 75 % (9/12)

Nombre de Jeunes par poule adulte (=Indice de la Reproduction) : 1,58 jeunes par poule (19/12)

En piémont des Pyrénées ariégeoises, l'Indice de Reproduction est bon cette année avec une forte proportion de poules suitées.

La Haute Chaîne Centrale :

| Unités de Gestion Hte Chaîne Centrale | Mâles | Femelles | Jeunes | Nichées complètes | Tétras indéterminés | Nichées incomplètes |
|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Haute Ariège Ouest | 15 | 12 | 19 | 7 | 6 | 1 |
| Haute Ariège Est | 1 | 4 | 5 | 2 | 1 | 1 |
| Total | 16 | 16 | 24 | 9 | 7 | 2 |

Taille Moyenne des nichées : 2,4 jeunes (22/9)

Proportion de poules suitées : 68,7 % (11/16)

Nombre de Jeunes par poule adulte (=Indice de la Reproduction) : 1,57 jeunes par poule (22/14)

En haute chaîne des Pyrénées ariégeoises, l'Indice de Reproduction est bon cette année avec une forte proportion de poules suitées.



jeunes lagopèdes

Photo FDC 09 - Pierre MOURIERES

En conclusion on retiendra en 2014 :

- Une reproduction moyenne de la perdrix de montagne en piémont et haute chaîne.
- Un très bon indice de la reproduction en haute chaîne pour le lagopède alpin.
- Une bonne reproduction pour le grand tétras en piémont et en haute chaîne.

La caille des blés

une espèce qui fait l'objet de toutes nos attentions

Pascal FOSTY



Nigelle de France. Les chaumes recèlent aussi une flore spécifique dite messicole. Certaines espèces sont devenues très rares aujourd'hui telle la nigelle de France.

La caille des blés est un oiseau migrateur, présent chez nous d'avril à octobre, intimement lié aux prairies et aux cultures de céréales à paille. L'évolution des pratiques agricoles conjuguée à la désertification des savanes africaines, où elle hiverne ont affecté la population long-migrante qui se reproduit en Europe. Cette situation a conduit l'Union Européenne à classer l'espèce dans la catégorie "à statut de conservation jugé défavorable".

La mise en place d'un programme de recherche mené par l'université de Barcelone qui regroupe trois pays européens ainsi que le Maroc vise à préciser les tendances d'évolution de la population. Pour la France ce sont 14 Fédérations de Chasseurs qui participent à cette étude.

Quatre aspects de la biologie de la caille sont abordés dans ce suivi :

- La chronologie de la reproduction par un comptage hebdomadaire des mâles chanteurs, sur un circuit préétabli de dix points d'écoute.

- Le taux de survie et la dispersion en migration par la capture et le marquage d'oiseaux.
- L'estimation du succès de la reproduction par la recherche des nichées à l'aide de chiens d'arrêt dans les chaumes de céréales.
- La proportion des différentes classes d'âge et du sex-ratio à partir de l'analyse du tableau de chasse de chasseurs volontaires.

Les tendances enregistrées en Ariège en 2014

Après un timide passage au mois d'avril, un contingent important est arrivé entre le 10 et le 20 mai. La vague du mois de juin, aux alentours du 10, a été modeste mais de nouveau fin juin et jusqu'à mi juillet on a noté l'arrivée d'une quantité importante d'oiseaux probablement issus du nord de l'Espagne d'où ils ont été chassés par les moissons récentes. La prospection des chaumes, à l'aide de chiens d'arrêt, a permis de recenser 14 ni-

chées issues des vagues migratoires de mai et début juin et 18 nichées en août et septembre. La proportion de femelles dans les premières vagues migratoires semble plus importante. En effet, habituellement, bon nombre d'entre elles sont occupées à réaliser une première nichée plus au sud. Cette observation est confirmée par la météo des mois de février et mars en Afrique du nord, peu favorable à la reproduction de l'espèce cette année (froid et humidité). La quantité de reproducteurs arrivés début juillet laissait présager une belle ouverture (142 cailles capturées et baguées dans notre département) mais c'était sans compter sur la rapidité avec laquelle les chaumes ont disparu, et avec eux une partie non négligeable des habitats de nidification. Ainsi au 17 juillet, alors que la moisson était à mi parcours, un tiers des parcelles déjà récoltées avait été déchaumé. Au 15 août, ce sont près de 60 % des chaumes qui avaient disparu.

Quelles sont les solutions ?

A l'évidence seul le maintien d'habitats favorables à l'espèce en période de nidification peut inverser la tendance.

Seule une culture de colza dont le semis se fait en juillet, justifie vraiment le déchaumage précoce d'une parcelle en céréale. En revanche la mise en place des cultures intermédiaires "pièges à nitrates" (CIPAN) obligatoire dans les zones vulnérables pourrait très bien intervenir courant septembre car il n'est pas précisé que cela doive se faire juste après la récolte. D'autant que la semence habituellement utilisée pour cela est du blé. En 2014, les chasseurs qui avaient la chance de disposer de chaumes sur le territoire ont en général rencontré de bonnes densités d'oiseaux et ce jusque tard en saison. Pour les autres, les plus nombreux, ils ont pu une fois encore déplorer la disparition des habitats favorables à l'espèce....



Jérôme PONS

Président de l'ACCA de Saverdun

Photo Laurent CHAYRON - FDC 09

FDC 09 : vous êtes Président de l'ACCA de Saverdun depuis le printemps dernier. Décrivez-nous votre territoire et le gibier que vous rencontrez.

Jérôme PONS : l'ACCA se compose de 2500 hectares dont 20% en zone de plaine céréalière et 80 % dans les coteaux dédiés à la polyculture et l'élevage. Nous sommes une soixantaine à pratiquer dont dix jeunes. Je me réjouis de l'arrivée de trois nouveaux venus cette saison. Le territoire est très favorable au petit gibier et nous avons quelques souches sauvages de faisans et perdrix rouges. Le lièvre est bien présent chez nous (quota de 3 lièvres maximum par chasseur et par an). En revanche l'année a été moyenne pour la caille. L'été pluvieux et froid y est sûrement pour quelque chose. La bécasse se plaît beaucoup dans nos coteaux.



FDC09 : qu'en est-il du grand gibier ?

Jérôme PONS : nous chassons le sanglier et le chevreuil exclusivement en battue avec les ACCA de Bonnac et de Saint Amans sociétés voisines avec lesquelles nous avons une entente réciproque. Cette mutualisation des hommes et des territoires nous permet de gagner en efficacité. Ainsi 40 sangliers et 35 chevreuils sont prélevés chaque année par cette équipe commune. Le cerf fait de petites incursions chez nous depuis quelques années. Il arrive par Saint Martin d'Oydes et Brie.

FDC 09 : pour quelles raisons avez-vous décidé d'accepter de présider aux destinées de l'ACCA ?

Jérôme PONS : j'ai repris les rênes pour tenter d'apaiser des relations difficiles avec l'association "les chasseurs du Terrefort" qui chasse également sur Saverdun. L'hiver dernier les relations étaient tellement tendues que Madame le Préfet a dû suspendre la chasse du grand gibier sur la commune. Nous essayons de faire table rase du passé. Nous avons organisé des réunions avec

cette association afin que nous puissions chasser de façon intelligente et dans le respect des règles de sécurité. Ainsi les deux équipes ont réalisé ensemble l'ouverture de la chasse du sanglier sur un secteur touché par des dégâts. Cette première a, je l'espère, permis d'instaurer un respect mutuel des uns et des autres et je suis optimiste pour l'avenir.

Je dois aussi faire face au morcellement du territoire de chasse, en m'appuyant sur le travail cartographique réalisé par le service technique de la Fédération. Moi-même fils d'agriculteurs, je passe beaucoup de temps à rencontrer les propriétaires des parcelles concernées.

Il faut essayer de trouver une répartition rationnelle de l'espace pour que les deux structures puissent cohabiter en toute sécurité.

Pour résumer il faut, je crois, réunifier les hommes et les territoires.

J'essaie aussi de responsabiliser mes chasseurs de petit gibier en les incitant à se faire connaître du propriétaire du secteur sur lequel ils chassent.

FDC 09 : comment se passe la cohabitation avec les autres usagers de la nature ?

Jérôme PONS : la zone périurbaine de Saverdun est très étendue et les chemins pédestres nombreux. Lorsque les randonneurs croisent une battue, ils manifestent parfois de la crainte. Là encore, le dialogue est important car l'image que l'on se fait de nous n'est pas toujours bonne.

FDC 09 : sur ce sujet précis, au-delà du dialogue, avez-vous des projets ?

Jérôme PONS : j'ai un projet qui me tient à cœur. Il s'agit d'organiser la venue d'écoliers au moment des lâchers destinés à conforter la population de gibier à plume. Je souhaiterais aussi sur le site où se trouvent le parc de lâcher et la maison des chasseurs créer un sentier découverte. Ce type d'initiative contribuerait à donner une image plus positive du chasseur.

Sur un tout autre sujet, je voudrais recruter quelques piégeurs pour relancer la population sauvage de perdrix rouges et de faisans. La régulation des prédateurs sur un territoire particulièrement favorable devrait être très prometteuse.

Nouvelles épreuves de l'examen du permis de chasser

des résultats très encourageants

L'année 2014 a vu la mise en place d'une nouvelle réforme des épreuves du permis de chasser.

- Comment se sont comportés les candidats ariégeois face à ce nouveau challenge ?
- Face à ces changements, comment la Fédération de l'Ariège s'est-elle adaptée ?
- Quels enseignements peut-on en tirer ?

Avant de répondre à ces questions, regardons d'abord les modifications entraînées par cette nouvelle mouture.

Auparavant l'examen du permis de chasser était scindé en deux parties bien distinctes. Dans un premier temps le candidat passait les épreuves théoriques, puis s'il était reçu, il passait un mois plus tard les épreuves pratiques.

Désormais, dans la même demi-heure, le candidat passe les épreuves pratiques, puis, il enchaîne avec la partie théorique. Les épreuves pratiques ont été modifiées avec l'apparition de la manipulation d'un fusil automatique, de nouvelles procédures pour le

rangement d'une arme dans un véhicule ainsi que la détermination d'un deuxième angle de tir dans le cadre du tir sur un sanglier courant avec une carabine. Pour les épreuves théoriques, de 21 questions par le passé, nous sommes passés à 10, avec une question éliminatoire portant exclusivement sur la sécurité. De ce fait le système de notation a évolué et désormais la partie pratique est notée sur 21 points et la partie théorique sur 10. Pour être reçu le candidat doit avoir une note minimum de 25 sur 31.

Devant tous ces bouleversements la Fédération a essayé d'apporter une réponse efficace afin de maintenir un bon niveau de participation à l'examen ainsi qu'un pourcentage de réussite satisfaisant. Ainsi nous sommes passés de 4 à 5 sessions. Dans le cadre de la préparation aux épreuves pratiques, il a été rajouté des formations le lundi après-midi (traditionnellement il y avait déjà le mercredi et le samedi toute la journée). Les précédentes formations s'étaient sur trois

semaines, afin de mieux s'adapter au nouveau programme nous avons rajouté une semaine de plus.

Tous ces efforts ont-ils su répondre à ce nouveau challenge ? A la lecture des résultats nous avons envie de dire oui. Au niveau du nombre de candidats, on pouvait craindre que ces nouvelles modalités fassent baisser la participation mais il n'en est rien. En 2013, 174 candidats se sont présentés, en 2014 ils sont 192. Le pourcentage de réussite est de 91,89 %, avant la 5^{ème} session (la moyenne nationale est de 70,63 %). De tels résultats nous confortent par rapport au choix que nous avons faits quant au temps passé dans la préparation des candidats. Les résultats sont au rendez-vous et parlent d'eux même. Tâchons de confirmer en 2015 cette tendance en accompagnant de la meilleure des façons les chasseurs de demain.

Pascal FOSTY, formateur et une candidate
Photo Laurent CHAYRON - FDC 09



L'environnement, une affaire de spécialistes !

La protection de l'environnement est en France l'affaire des meilleurs spécialistes. Ils veillent et agissent.

Ainsi, l'état protège le cormoran avant d'ordonner que 45 000 soient abattus tous les ans.

Les oies que les chasseurs français voudraient chasser quelques jours de plus sont gazées par nos voisins hollandais par centaines de mille.

Les bouquetins des Alpes sont chassés partout, mais si bien protégés ici que l'administration vient d'en faire abattre plusieurs centaines...

Et enfin, les prédateurs.

Les vautours, qui officiellement ne s'attaquent jamais aux animaux vivants, pourtant quelques documents circulent qui viennent démontrer l'inverse.

Les loups italiens qui envahissent l'Europe. Nous affirmions que leur venue n'était pas naturelle. La preuve, "les écologues" exigent à présent que la protection soit étendue aux hybrides de chiens et de loups. Partout (Suède, Italie), les preuves s'accroissent pour dénoncer l'arnaque mais le ministère refuse de procéder aux analyses nécessaires. Pourtant dès 1998, l'INRA préconisait un contrôle génétique et l'élimination des hybrides. En vain !

Enfin, l'ours, "chouchou du ministère des écologistes" que la chasse en battue mettrait en péril. Faisons les comptes, Cannelle, Melba, tuées par des chasseurs en légitime défense, Balou, légèrement blessé.

Les spécialistes lorsqu'ils se mettent à agir eux ne font pas dans la dentelle. En plus d'une demi-douzaine de jeunes trouvés morts, d'une femelle tuée dans une chute et d'une autre tuée par un véhicule...

Il faut ajouter : Papillon, certes d'un âge avancé, endormi, mort quelques jours après. Balou dont on attend avec impatience les résultats de l'autopsie sans doute étouffé par un collier trop serré et non foudroyé, comme le prétend la thèse officielle. Quel silence embarrassé...

Enfin la "pauvre Auberta" morte après la pose d'un émetteur et le vétérinaire mis en cause n'y est pour rien.

Face à des dizaines de milliers de chasseurs, une poignée de spécialistes autoproclamés et surtout auto satisfaits l'emportent largement.

Très bientôt la crème des spécialistes dictera au gouvernement sa volonté en matière d'interdits et surtout d'anti-chasse.

Une énième loi sur la protection de la biodiversité va être adoptée. Les gourous de l'écologie vont briller, ils ont l'entière confiance d'un ministère tout acquis à leur cause. Les Bougrain Dubourg, Hulot et autres Arthus Bertrand imposeront leur diktat au petit peuple.

Hubert Reeves vient d'être nommé parrain de la coûteuse usine à gaz que sera la future Agence pour la Biodiversité et la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale a déjà truffé le futur texte d'amendements anti-chasse. Les politiques de tous bords, adeptes du double langage, qui ne nous aiment que lorsqu'ils manifestent à nos côtés ou juste avant les élections cèderont comme d'habitude.

*Nul doute que les parlementaires ariégeois auront à cœur de voter contre **toutes** les dispositions que nous leur indiquerons et pas seulement contre une ou deux comme ils ont trop souvent l'habitude de le faire.*

Pour conclure, nous tenons à leur disposition une information sur leurs conseillers.

Le Sieur Bougrain Dubourg qui parade au "ministère des écologistes" ou à l'Assemblée Nationale, président à vie de la très lucrative LPO, vient d'être sommé par le Conseil Mondial pour la Nature de sortir du silence face, je cite : "à l'extinction en France d'oiseaux protégés, extinction devant laquelle la LPO fermerait plus ou moins les yeux... par conflit d'intérêt".

Vous avez dit spécialistes ! Certes mais pas de ce qu'on croit.

Plus sûrement... de fric... mais nous en reparlerons.

Jean GUICHOU

PREMIÈRE BÉCASSE

Comme tous les ans à la même période, l'automne nous apporte nos premiers frissons, les premières migrations.

Si les chasseurs de palombes attrapent la "fièvre bleu"... pour Laurent Duquesnoy c'est le virus de la "mordorée" qui l'atteint. La quête de la belle des bois avec ses chiens le passionne !

Prélever la première bécasse de la saison est un moment fort ! Lorsque le premier oiseau est prélevé un sentiment de bien être l'envahit. Sur le chemin du retour, un regard complice du setter, une main posée sur la petite boule rousse encore "chaude" dans la poche carnier de la veste...

Ca y est elles sont arrivées...



LÀ OÙ LA FOUINE PASSE ...

Dans la nuit du 29 juillet dernier alors que 200 faisandeaux venaient d'être placés dans une volière de pré-lâcher sur le territoire de l'ACCA de Besset, une fouine est passée par là.

Bilan : 5 survivants !...

Philippe Alibert (Président de l'ACCA de Besset) devant le désastre



MES RECETTES DE GIBIER PAR MICHÈLE SAULNIER

Michèle a tous les défauts : elle chasse, elle pêche, elle piège...

Elle a toutefois une énorme qualité : elle adore faire la cuisine et elle le fait bien ! Et comme elle n'est pas "cachottière", elle aime faire partager ses recettes. C'est l'objet d'un de ses derniers ouvrages consacré au gibier. Dans plus de 100 pages, on découvre moult façons d'accommoder le sanglier, le cerf, le chevreuil et... le ragondin.

Cet ouvrage est téléchargeable sur le site d'Amazon pour 3 euros.

Pour y avoir accès, tapez www.amazon.fr puis entrez "michèle saulnier" dans la barre de recherche.

rétro

RENCONTRES SAINT HUBERT À MADIÈRE

Le 4 octobre, par une belle matinée ensoleillée et dans un cadre idéal, les couples chiens et chasseurs ont évolué sur le territoire mis à disposition par les chasseurs de l'ACCA de Madière et leur Président Mr Joël Rouillon. Les oiseaux particulièrement "coriaces" ont été fournis par la faisanderie du Courbas.

La partie de chasse pratique en catégorie "trialisant" a été remportée de main de maître par Mr Dupuy et son braque de l'Ariège "Cyrus", ils se qualifient pour la finale régionale.

Dans la catégorie "chasseur" Mr Laurent Duquesnoy et son setter gordon "Guinness" se sont également qualifiés pour la régionale. Ils ont été suivis de près par Mr Séguy et sa setter anglaise. Mr Jacques Carles les talonne avec son setter anglais "Hulk".

On notera la belle prestation de Mr Olivincia avec son jeune pointer âgé de 6 mois "Jym", très prometteur !

Les participants aux côtés des organisateurs



agenda

- **10 janvier 2015 sur le territoire de La Bastide de Sérou et les communes limitrophes** : 2^{ème} édition du Challenge de la section ariégeoise du Club National des Bécassiers.
Contact : M. Laurent Duquesnoy au 06 60 18 57 25
- **31 janvier et 2 février 2015 à Le Carla Bayle** : concours de meutes sur lièvre organisé par l'AFACC 09/31
- **20, 21 et 22 février 2015 à Montardit** : concours de meutes sur sanglier organisé par l'AFACC 09/31. Contact : M. Didier Rouaix au 06 19 18 00 21
- **20, 21 et 22 février 2015 à Sabarat** (salle des fêtes) : brevet national sur lièvre, organisé par le GIC de l'Arize et le Club du Bleu de Gascogne Gascon Saintongeais et Ariégeois.
Contact : M. Roland Gaychet au 06 87 10 23 98
- **21 février 2015 sur le territoire de l'ACCA de Prat-Bonrepaux et les communes limitrophes** : chasse à courre sur sanglier avec la participation de l'équipage Comminges Barousse.
Contacts : M. Michel Camou au 06 30 37 37 06 et M Yannick Berthonnaud au 06 80 21 46 39
- **7 mars 2015 à Camarade** : brevet local sur lièvre organisé par le GIC de l'Arize.
Contact : M. Roland Gaychet au 06 87 10 23 98